



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012

PV n°358

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012**

Le Conseil d'administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. CLERFEUILLE, 1er Vice-président, Vice-président du Conseil d'administration ; M. BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 20 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	IATOSS	UFR de Sciences et Techniques
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR de Psychologie
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche/Yon
GODIVEAUX Nicolas	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR de Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et Sciences Politiques
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR de Lettres et Langages
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR de Psychologie
LOUCACHEVSKY Nicolas	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie
MENUET Philippe	IATOSS	UFR de Droit et Sciences Politiques
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique
SAMI Taklit	Ens. B	UFR de Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 membres

CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
GUYOVIC Erwan	IATOSS	IUT Saint-Nazaire
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 4 membres

BOURGEOIS Valentin	Etudiant titulaire	UFR Lettres et Langages
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
GUÉRIVE Michel	Personnalité ext. (suppléant)	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes -Saint- Nazaire

ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : 3 membres

ADNET Thomas	Etudiant suppléant	UFR de Pharmacie
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
GUÉRIVE Michel	Personnalité ext. (suppléant)	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint-Nazaire

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BARBU Noël	Vice-président aux Affaires Financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DUOT Jonathan	Agence comptable
DURAND Christelle	Directrice Générale Adjointe des Services
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR Sciences et Techniques
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LARTAULT Sylvie	Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
NICOLAS Véronique	Doyen de l'UFR Droit et Sciences Politiques
NICLOUX Michel	Agent comptable
TEXIER Stéphanie	Directrice des Affaires Générales et Juridiques
TRICHET Franckie	Conseiller Stratégie Numérique

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉS EN COURS
31	21	6	4	3

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 6 JUILLET 2012 ET 28 SEPTEMBRE 2012.....	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
POINT 3 : NOUVEAU CONTRAT DE SITES (ÉTAT, TERRITOIRES, ÉTABLISSEMENTS) : PERSPECTIVES STRATÉGIQUES.....	6
POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ : M. FRANCKIE TRICHET, CONSEILLER NUMÉRIQUE	7
POINT 5 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
POINT 5.1 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION D'EMPLOIS BIATSS	10
POINT 5.2 : RENDU-COMPTE DE LA DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2.....	13
POINT 5.3 : PRÉSENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS ET DU PLAN PLURIANNUEL D'ACTION POUR LEUR MAÎTRISE	14
POINT 5.4 : APPROBATION DU PROJET « DEFILμALG » ET DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER.....	15
POINT 5.5 : APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES À LA FONDATION MALADIES RARES.....	16
POINT 5.6 : APPROBATION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA PÉRIODE 2013-2015 ET DU DISPOSITIF DEROGATOIRE DIT DE PER DIEM POUR LA PERIODE 2013-2014	16
POINT 5.7 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IEMN-IAE)	17
POINT 5.8 : APPROBATION DE TARIFS.....	18
POINT 6 : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2011 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL » ET DU PROGRAMME ANNUEL 2012 DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	18
POINT 7 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2011	19
POINT 8 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS, COLLÈGE DES USAGERS	20
POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES.....	21

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05 et procède à la lecture des procurations.

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 6 JUILLET 2012 ET 28 SEPTEMBRE 2012

M. GODIVEAUX demande la correction de la transcription de son intervention au Conseil d'administration du 28 septembre 2012, page 18 de son procès-verbal. Au lieu de « Vice-président CEVU », il convient de lire « Vice-président Étudiant ».

LE PRÉSIDENT en donne acte et, en l'absence d'autres interventions, propose de passer aux votes.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 26 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'administration du 6 juillet joint en annexe ;

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 26 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2012 joint en annexe, sous réserve de la correction suivante, page 18, intervention de M. Godiveaux : lire « Vice-président Étudiant » au lieu de « Vice-président du CEVU ».

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Présentation de Mme DANIEL, représentant Nantes Métropole**

LE PRÉSIDENT accueille **Mme Karine DANIEL**, qui représente désormais la Communauté Urbaine de Nantes Métropole au Conseil d'administration de l'Université, en remplacement de M. GUIN, et lui donne la parole.

Mme DANIEL précise qu'elle est Vice-présidente de Nantes Métropole en charge de l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Europe et les Relations Internationales, élue à ce poste en mai 2012.

- **Remplacement de M. DUCHÊNE par M. BOURGEOIS**

LE PRÉSIDENT fait savoir que **M. Damien DUCHÊNE**, n'étant plus inscrit à l'Université, perd son mandat de représentant titulaire des étudiants au Conseil d'administration et est remplacé par son suppléant, **M. Valentin BOURGEOIS**. **Mme Mélanie SEGARD** devient sa suppléante.

- **Mission de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)**

LE PRÉSIDENT explique que cette mission de diagnostic, demandée par l'Université de Nantes, se déroulera les 20 et 21 novembre 2012.

- **Commission de révision des Statuts**

LE PRÉSIDENT indique qu'un appel à candidatures a été lancé par mail auprès des membres du Conseil d'administration et certaines ont d'ores et déjà été reçues. Il fait remarquer qu'à la suite des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les règles régissant la gouvernance des Universités risquent d'être modifiées au printemps et qu'il faudra en tenir compte dans la révision des statuts.

- **Comité des Sages sur les dérives sectaires**

LE PRÉSIDENT informe le Conseil d'administration que, sollicité par **Mme CARON**, un Comité des Sages sur les dérives sectaires va être mis en place. Il aura entre autres une mission de veille sur les diplômes universitaires, notamment en Santé. Trois anciens collègues ont été sollicités pour y participer.

POINT 3 : NOUVEAU CONTRAT DE SITES (ÉTAT, TERRITOIRES, ÉTABLISSEMENTS) : PERSPECTIVES STRATÉGIQUE

LE PRÉSIDENT expose la situation des établissements dont le contrat quinquennal n'a pas été signé en 2012. Il leur est proposé non plus un contrat avec seulement l'État, mais un contrat entre l'État, la Région et l'établissement. L'Université de Nantes a été informée en septembre d'un courrier de la Région des Pays de la Loire à l'État, demandant un avenant au contrat quinquennal, concernant les trois Universités, dont elle serait signataire. Il leur est demandé de se prononcer sur cette contractualisation de site, au plus tard début décembre 2012.

LE PRÉSIDENT estime qu'il est normal que les trois Universités de la Région coordonnent leurs activités de recherche et de formation, pour une utilisation efficiente des deniers publics, en phase avec ses territoires. Mais l'Université de Nantes doit pouvoir définir par elle-même sa propre stratégie et conserver son autonomie de développement, également aux niveaux de la Métropole de Nantes et de l'inter-région avec la Bretagne. Ce contrat régional de sites doit donc être extrêmement souple. La position des trois établissements doit être cohérente sur ce point, notamment dans la définition d'objectifs partagés et en termes de communication.

Mme SAMI juge difficile et précipité de se prononcer à une échéance aussi rapprochée que le début de mois de décembre. Elle fait part de son accord avec la position exprimée par le **PRÉSIDENT** mais se demande quelles marges de manœuvres réelles conservera l'Université si elle s'engage dans cette démarche.

LE PRÉSIDENT répond qu'à ce stade l'Université doit faire une déclaration d'intention ; c'est un travail à mener avec la Région et Nantes Métropole. Il est effectivement difficile de s'engager plus avant dès le début du mois de décembre.

M. LELOUREC exprime son hostilité à cette manœuvre, dans la mesure où pour l'instant il n'existe pas d'entité unique rassemblant les trois Universités. Cela rend la demande totalement absurde, non seulement pour des raisons de forme mais aussi de fond.

M. BROCHARD demande quelle sera la procédure suivie.

LE PRÉSIDENT répond que cette procédure s'imposera à l'ensemble des établissements d'ici 2016. La question est de savoir si l'Université de Nantes doit anticiper les choses de manière à garder des marges de manœuvres, ou si elle doit attendre 2016.

Mme CARON reconnaît la nécessité de coordonner les politiques scientifiques des Universités et des grands organismes de recherche. Mais il est nécessaire de continuer à définir une politique au niveau national et non pas seulement à celui des territoires. Les établissements devront également rester libres de définir leur politique scientifique en restant au plus près des laboratoires.

M. ROLLAND estime qu'il serait nécessaire de définir le rôle de la Région et de savoir quelle est sa vision. Il ne faudrait pas que l'Université perde par la régionalisation ce qu'elle a gagné en autonomie.

LE PRÉSIDENT répond que, pour en avoir discuté avec **M. CLERGEAU**, la position défendue par l'Université de Nantes, d'une autonomie des établissements dans le développement et la définition de leur stratégie, est comprise et partagée.

M. GUÉVEL remarque la précipitation dans laquelle se déroule cette consultation. Quelle que soit la couleur politique, les méthodes sont toujours un peu les mêmes, comme en témoigne aussi le calendrier des Assises. Mais on peut se demander si la signature du contrat par le Pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche (PRES) ferait véritablement perdre de l'autonomie aux établissements. Un contrat entre la Région et le PRES permettrait peut-être d'éviter le reproche et les inconvénients du « mille-feuilles » et d'obtenir des engagements financiers clairs de celle-ci. La question se pose de savoir quels sont la position et le rôle de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Enfin, il est étonnant que cette problématique de contractualisation n'ait pas fait l'objet de débats lors des Assises.

LE PRÉSIDENT précise que le rôle du PRES dans la contractualisation n'est pas défini et que son intervention n'est pas une obligation. La CPU a refusé, le 31 août, de donner l'ensemble de sa contribution dans le délai extrêmement court qui lui était imparti et alors que 60% des Présidents d'Universités étaient nouvellement élus ; sa contribution sera connue la semaine prochaine. Elle est majoritairement opposée aux contrats de sites afin d'éviter la régionalisation de l'enseignement supérieur. La qualité des relations entre les établissements varie beaucoup d'une région à l'autre et

l'Université de Nantes a la chance d'avoir de très bons rapports tant avec la Métropole qu'avec la Région. Dès le mois de septembre, le MESR a manifesté son vif intérêt pour cette contractualisation à trois, la DGEIP la présentant comme une obligation aux acteurs lillois. Cette procédure de contractualisation est, pour la DGEIP, déconnectée des consultations dans le cadre des Assises.

M. BELLETTRE relève que si, sur ces questions de structuration de sites, l'attente des collectivités locales est forte, celle des collègues l'est également. Rien ne pourra se faire sans une position clairement définie par l'Université de Nantes. Les chercheurs dans les laboratoires attendent des propositions afin de pouvoir aller vers une meilleure visibilité de leur travail et une meilleure structuration.

Mme CARON pense qu'il y a un problème d'emploi certain et un nombre important de précaires, certains laboratoires en comptant plus de 40%. Il a été beaucoup question de la structuration lors des Assises régionales et de fortes attentes ont été exprimées. Les Conseils Scientifiques et les Comités Techniques des Universités devraient être associés à ce débat dont les résultats pourraient remonter de la base vers le sommet.

Mme DANIEL estime que les lignes vont bouger, notamment avec la troisième vague de décentralisation, qui va amener une redéfinition des rôles ; la discussion autour de la contractualisation ne peut pas en être déconnectée. Les modes et les procédures de contractualisation vont certainement évoluer et chacun devra se positionner, en ayant soin de définir ses priorités et sa stratégie. Quand ce travail aura été effectué, les discussions sur ces questions de contractualisation pourront être moins tendues et plus saines, des objectifs communs ayant pu être définis. Nantes Métropole travaille d'ores et déjà, avec la participation de l'Université, à un schéma métropolitain d'enseignement supérieur et de recherche. Loin d'être une couche supplémentaire au « mille-feuilles » évoqué, cela s'avère indispensable, la Communauté d'Agglomération devant prendre position, de manière quotidienne, sur des demandes de financements. La cohérence à long terme des décisions qu'elle va être amenée à prendre suppose qu'elle ait défini un cadre, un schéma de référence, au service du développement de l'agglomération en accordant une place très importante à l'Université, qui y contribue très concrètement.

Mme SAMI relève que les discussions dans le cadre des Assises Nationales n'ont pas encore été finalisées et il s'avère nécessaire de prendre du temps et du recul, pour définir des priorités et une stratégie. Si les rapports avec la Région sont actuellement très bons par rapport à ce qui peut se passer ailleurs, son exécutif peut changer et cette contractualisation serait un pari sur l'avenir.

M. CATALA note que le contrat de site paraît inévitable, dans la mesure où il répond à un souhait des partenaires de l'Université. Mais la contractualisation au niveau régional ne signifie pas la création d'une Université fédérale et ne doit pas amener à oublier les enjeux métropolitains, qui sont essentiels pour chacun des trois établissements. Ce contrat devrait également intégrer une vision pluriannuelle des moyens financiers accordés à l'Université ; il ne doit pas s'agir de seulement fixer des objectifs. Puis il faudra étudier ce qui peut être mis en commun par les trois Universités, pour arriver à des économies de moyens, pour permettre une plus grande efficacité et en se posant la question du rôle du PRES dans ce schéma.

M. POUZANT juge que ce débat est très théorique dans le contexte actuel. La question qui se pose est de trouver la bonne articulation entre le niveau national et le niveau local. Les bonnes relations établies avec les collectivités locales vont perdurer, avec ou sans contrat. Il ne faut pas perdre son temps à discuter mais plutôt trouver des solutions pour résoudre les problèmes de l'établissement et passer rapidement à la question financière qui est déterminante. La question à poser à la Région et à Nantes Métropole est de savoir s'ils sont prêts à financer des investissements, sans que l'Université apporte le moindre euro car elle en est devenue incapable.

POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ : M. FRANCKIE TRICHET, CONSEILLER NUMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT donne la parole à **M. Franckie TRICHET**, Conseiller Stratégie Numérique.

M. TRICHET explique que le numérique est trop souvent assimilé à la technique alors que les usages sont au cœur de celui-ci. Ainsi, il consiste en 50% de « tech », c'est-à-dire la technologie, l'infrastructure, la technique, et 50% d'usage. Il représente 25% de l'économie française, connaît un taux de croissance annuelle de 33%, occupe 1 250 000 personnes en 2012 et créera 450 000 nouveaux emplois d'ici 2015. L'âge moyen des salariés de ce secteur est de 32 ans, au lieu de 37 dans

les autres secteurs. Le numérique est donc au cœur du marché de l'emploi et l'Université, en tant qu'organisme de formation et de recherche, se doit d'avoir une politique à la hauteur de ces enjeux.

M. TRICHET ajoute que le numérique emploie 45 000 emplois en Pays de la Loire, qui compte des entreprises ayant une bonne notoriété, des start-up, pour l'émergence desquelles la Région est reconnue comme l'une des plus actives. Elle compte également des « accélérateurs de particules », qui sont des fédérations ou des associations d'entreprises. Les ambitions de la politique numérique de l'Université est d'accroître la notoriété et la lisibilité de l'établissement au sein de l'écosystème numérique du Grand Ouest, non seulement la Région mais aussi l'inter-régions, tout en gardant cet objectif de recherche et de formation. Un deuxième objectif est de développer en interne une infrastructure et des services adaptés aux trois missions de l'Université de Nantes. Un troisième objectif est de dynamiser les acteurs de l'Université par le numérique, qui ne doit pas être considéré que comme un outil, mais qui doit porter des ambitions en termes de recherche, de formation et d'innovation. Chacun des collègues, au quotidien, dans ses pratiques pédagogiques, doit pouvoir s'emparer de l'outil et des nouvelles pratiques pour innover dans la pédagogie, dans les travaux de recherche transversaux, dans l'interdisciplinarité. L'établissement se situe vraiment dans un processus de convergence de l'Université numérique du savoir, à la fois en interne par la modification profonde des pratiques pédagogiques et en termes d'affichage, de lisibilité et de rayonnement. Il s'agit enfin de favoriser à terme l'émergence d'une filière du numérique.

M. TRICHET fait le point sur les réalisations depuis avril 2012. Deux dossiers de plateformes régionales d'innovation (PRI) ont été montés : « Tourisme de demain – Station Saint Jean de Monts », que la Région a accepté de financer ; « Ouest Media Lab », sur la définition et l'étude des nouveaux médias de demain et dont l'étude de faisabilité est en cours. En termes d'animation du territoire, une journée d'études « Médias 2030 » ainsi que différentes rencontres avec des acteurs locaux du numérique ont été organisées. Une convention cadre a été signée avec l'Université de Laval au Québec, avec la participation des deux métropoles française et canadienne, pour l'organisation d'un symposium en 2014 dont l'objet sera les cultures numériques au sens large et avec l'objectif d'un partenariat durable. Une convention cadre a été signée avec le laboratoire Arts et technologies, du Quartier de la Création et une autre avec Trempolino du Quartier de la Création également, conventions cadres qui concernent à la fois la recherche et des projets tutorés avec des étudiants. Une subvention ANR (Agence Nationale de la Recherche) vient d'être obtenue pour un projet concernant la transmission des tendances musicales auprès des jeunes via les médias sociaux.

M. TRICHET expose les projets internes à l'Université, comme l'ouverture du chantier de l'Open Data à l'Université, qui est pour l'instant en phase de diagnostic sur les données susceptibles d'être ouvertes. Un travail est également mené sur l'insertion professionnelle, dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise Do You Buzz qui développe une solution de publication et de gestion de la réputation en ligne et de diffusion des curriculum vitae (CV). Une première expérimentation concernant 2 500 étudiants a été lancée, afin de disposer d'un outil de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université et pour conserver un lien avec eux. Une CVthèque a été ainsi constituée, que les entreprises peuvent consulter. Enfin, une cartographie des formations en lien avec le numérique est en cours d'élaboration, ce qui assez compliqué étant donné la multiplicité des acceptions du terme « numérique ».

M. TRICHET donne la liste des projets pour l'année 2013. Ils concernent l'ouverture d'une première série de données publiques de l'Université ; l'organisation d'un cycle de séminaires sur les « Cultures numériques » sur le site du Quartier de la Création, pour animer le territoire apprenant ; la définition d'une première structuration de la filière numérique STIC (Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication) / SHS (Sciences Humaines et Sociales) / Santé ; le projet de convention cadre avec tous les partenaires du Quartier de la Création ; l'anticipation de l'ère de la mobilité, par le développement d'une stratégie de communication mobile et de scénarios d'apprentissage mobiles, afin d'aller en direction du Massive Open Online Course (MOOC), qui permet de faire des cours à 200 000 étudiants plutôt qu'à 2 000 ; l'étude de l'éditorialisation de la boîte à outils actuelle à la disposition des personnels et des étudiants, dont tous les éléments, Madoc, Prodco, Zimbra, sont un peu atomisés les uns par rapport aux autres.

M. TRICHET présente les projets de l'Université de Nantes à l'horizon de 2016 : participer à la création d'un Datacenter ; organiser une semaine nationale du numérique ; construire et animer le territoire apprenant en mettant en place des outils opérationnels comme l'OpenTV ; implanter l'Université de Nantes au cœur du Quartier de la Création, par l'intermédiaire d'un projet fortement ancré sur le numérique. L'objectif global est d'aller vers un pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux Cultures Numériques.

M. LABOUX remercie **M. TRICHET** pour son intervention.

M. GODIVEAUX demande si le Massive Open Online Course (MOOC), en ouvrant gratuitement les formations à tous publics, ne va pas entraîner une forme d'injustice pour les étudiants qui paient des droits d'inscription ?

M. TRICHET répond que cela justifie effectivement une vraie réflexion sur ce projet. Le MOOC connaît un grand développement aux Etats-Unis, alors qu'en France aucune Université ne s'est encore engagée dans cette voie. Mais l'établissement se doit d'en étudier et d'en bien comprendre les mécanismes pour être prête quand ces problématiques auront été résolues.

M. BROCHARD remercie **M. TRICHET** pour sa présentation. Mais, sur la question du développement d'une infrastructure interne, il manque un schéma directeur du numérique, qui lierait à la fois les projets présentés et l'infrastructure physique. Il demande si, pour la définition de ce schéma directeur informatique, il est prévu d'avoir recours au Comité de pilotage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), qui comprend différentes commissions (pédagogie, budget, etc.) et auquel participent des élus de l'Université, des enseignants.

M. TRICHET répond que les structures internes existent effectivement et les projets qui viennent d'être exposés seront également portés par elles.

M. BROCHARD, en tant que membre du Comité de pilotage des TIC, fait remarquer que celui-ci n'a jamais été réuni en 2012. Il serait utile de prévoir dès maintenant un planning de réunions sur l'année 2013 afin qu'il puisse discuter des projets évoqués et s'assurer que l'infrastructure sera d'un niveau suffisant et son financement possible. La question se pose si l'Université a les moyens de mettre en place une infrastructure de style Datacenter et le Comité de pilotage des TIC serait en mesure de l'étudier.

M. CATALA fait part de son enthousiasme à l'audition de la présentation de **M. TRICHET**, qui révèle les mutations considérables qui vont toucher l'Université de plein fouet et qui représentent à la fois une chance et un risque énorme. Mais cela suppose des moyens considérables et on se demande comment l'Université de Nantes va pouvoir prendre sa place, par rapport à d'autres établissements étrangers qui sont en très bonne santé financière. Ces projets prennent naissance au pire moment de l'histoire de l'Université, au moment où, dans les UFR, on se demande comment on pourra faire des photocopies l'année prochaine.

M. ROLLAND signale son égal enthousiasme et juge que c'est une très bonne nouvelle que l'Université saisisse ce sujet à bras-le-corps. L'entreprise qu'il dirige, qui appartient à l'économie réelle, a totalement intégré le numérique et cela a une forte influence sur son développement. Des jeunes entrepreneurs du numérique ont été intégrés au Conseil d'administration du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de Loire-Atlantique. Enfin, une délégation pilotée par la Région est actuellement en Californie pour un travail de prospective sur le numérique. C'est une véritable révolution à laquelle il n'y a pas d'autre choix que de participer, sous peine d'être dépassé.

M. POUZAIN souligne que l'enjeu est de travailler autrement et il faut savoir remettre en cause sa manière de travailler. Le numérique permettra de valoriser le savoir-faire de l'Université. Il concerne l'ensemble du tissu industriel, qui doit évoluer.

Mme ISHOW approuve également le projet de développement du numérique. Mais il est difficile de bâtir du neuf sur l'existant, en prenant en compte les difficultés auxquelles l'Université doit faire face. Il ne faut toutefois pas négliger les problèmes concrets, au jour-le-jour que connaît le site internet de l'Université, comme par exemple celui du serveur de la bibliothèque où les délais d'accès ou de téléchargement à distance sont longs. Il y a besoin d'améliorations qui doivent être intégrés dans les projets numériques qui ont été présentés.

M. LE BLAY se pose également la question des moyens et il ne serait pas faux de dire que l'établissement n'a pas actuellement les moyens de ses ambitions. Mais le numérique, c'est 50% de technique et 50% d'usages. Si l'Université s'engage réellement et de manière ambitieuse dans une véritable stratégie numérique, nos usages vont fortement évoluer, et une évolution forte des usages peut avoir une incidence sur les moyens avec lesquels nous fonctionnons. Le numérique peut être un moyen de mieux fonctionner, à moyens constants, voire avec moins de moyens. L'enjeu essentiel est aujourd'hui de dégager des ressources qui reposent sur la valorisation de nos activités, de nos compétences et de nos connaissances. Le numérique est un des secteurs qui, dans un contexte global de crise, se porte très bien, et c'est un enjeu fondamental pour l'enseignement supérieur que d'en être un acteur important.

M. GUÉRIVE partage la vision et l'ambition exprimées, mais une étape déterminante sera celle de la mise en œuvre, et la phase d'élaboration d'un schéma directeur est indispensable, notamment pour pouvoir partager cette vision et la décliner de manière opérationnelle avec les différentes composantes. Une vision extrêmement pertinente peut voir sa mise en œuvre échouer faute d'un processus bien conduit, d'autant plus que les ressources de l'Université sont très contraintes et qu'il lui faudra définir des priorités. Il est également important de partager cette vision avec tous les acteurs, qui pourront faire des propositions dans leurs propres processus d'enseignement et être une source de gains et d'innovation. L'Université est une source de connaissances et de compétences dans le domaine du numérique. Les innovations qu'elle sera capable de mettre en œuvre au sein de sa propre structure et de valoriser auprès des acteurs économiques pourront être un gisement de ressources. On se trouve au cœur d'une démarche de filière numérique, qui doit associer les acteurs économiques.

M. GODIVEAUX demande s'il est envisageable d'aller vers une systématisation des cours en podcast sur Madoc, ce qui représenterait une alternative très intéressante pour les étudiants salariés.

M. TRICHET répond qu'il n'est pas possible de généraliser les podcasts pour tous les cours qui se déroulent en parallèle au même moment à l'Université. La pertinence de la pratique n'est pas non plus certaine d'un point de vue pédagogique.

Mme BROUSSAUDIER estime que le meilleur moyen d'aider les étudiants serait de leur accorder des financements et relève que l'on demande de plus en plus aux étudiants de travailler sur des supports numériques, mais sans leur en donner les moyens et alors que certains d'entre eux n'ont pas d'ordinateur.

M. TRICHET répond que chaque UFR est équipée d'au moins une ou deux salles d'informatique en libre-service. On constate qu'elles sont de moins en moins utilisées. Le nombre d'étudiants qui n'ont pas au moins un ordinateur à leur domicile doit être assez réduit. L'univers digital n'est pas sur les postes fixes aujourd'hui et la mobilité signifie de nouvelles façons d'apprendre, comme par exemple apprendre dans le tramway, pour peu que les étudiants disposent de modules adaptés à l'apprentissage au fil de l'eau.

Mme TRICHET se félicite de l'abondance de projets mais estime qu'il est nécessaire de définir des priorités et de les mettre en relation avec les structures existantes au sein de l'Université, notamment les laboratoires de recherche en informatique. On peut se demander quel sera l'apport financier pour l'Université des partenariats qu'elle va développer avec des start-up et si l'on n'est pas là dans le domaine du virtuel.

M. TRICHET répond que, dans l'univers numérique, les start-up sont actuellement plutôt à la recherche de financements qu'en phase de retour sur investissements.

M. GODIVEAUX remarque que si les étudiants dépourvus d'ordinateur ne sont pas très nombreux, il ne devrait pas être très coûteux de les aider.

POINT 5 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POINT 5.1 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION D'EMPLOIS BIATSS

Mme LE FICHANT expose les objectifs poursuivis par l'établissement dans cette procédure. Il faut veiller au respect des équilibres et d'une certaine harmonie dans les mouvements et le positionnement des personnels en offrant autant de postes au concours qu'à la mutation. L'objectif des concours est de promouvoir les titulaires, de stabiliser les contractuels en les titularisant et aussi de stabiliser des postes. Ces choix doivent être faits après des échanges avec les composantes, dans un climat serein. Les mutations sont absolument nécessaires car elles permettent aux collègues BIATSS d'évoluer dans leurs fonctions, de découvrir d'autres modes de travail, d'aller dans d'autres composantes ou d'autres services. Elles permettent d'assurer la mobilité des personnels et d'introduire de nouveaux profils d'agents dans les services et les composantes, ce qui constitue un enrichissement indéniable.

Mme LE FICHANT ajoute qu'il est nécessaire d'éviter les incertitudes liées aux départs à la retraite, qui peuvent être de plus en plus retardés afin de pouvoir partir au taux plein. Mais la réflexion des agents peut évoluer et certains modifient leur date de départ ce qui bouleverse in fine les équilibres dans les services et leur fonctionnement. C'est pourquoi, lorsque les départs à la retraite sont tardifs et

la décision de l'agent pouvant changer, les postes ne seront pas proposés à la mutation ou au concours mais seront pourvus par des contractuels en attendant la campagne suivante. Soixante-quinze postes BIATSS sont vacants ou susceptibles de l'être. Les composantes ont formulé 23 demandes de transformation ou de redéploiement. Dans le contexte actuel, une réponse positive n'a pu être faite à toutes les demandes et seules 12 ont été acceptées. Vingt-trois postes ont été mis au concours, 27 ont été offerts à la mutation. Sur les 23 postes mis au concours, 8 relèvent de la catégorie A, 5 de la catégorie B et 10 de la catégorie C. Sur les 27 postes publiés à la mutation, 4 relèvent de la catégorie A, 7 de la catégorie B et 16 de la catégorie C.

Mme LE FICHANT précise que le Comité Technique a donné un avis favorable avec 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. La Commission Permanente du Conseil d'administration a donné un avis favorable, avec trois abstentions.

M. LELOUREC fait savoir qu'il a été alerté par le Directeur de l'UFR de Langues sur le problème posé par le poste de secrétaire aux relations internationales, qu'il considère comme ayant été dégradé par rapport à la fonction occupée. Il est défavorable à la transformation de ce poste, qui va être libéré par un départ à la retraite, en poste de catégorie C. Il serait bon que les fonctions occupées soient en adéquation avec la catégorie dont relève l'agent, faute de quoi cela pourrait être ressenti comme une forme de mépris, même non intentionnel.

Mme LE FICHANT répond que le Directeur de l'UFR concernée a été reçu à plusieurs reprises et que cette problématique souligne la difficulté de l'exercice et la nécessité d'un dialogue apaisé. On ne peut pas tenir compte simplement de la situation de l'agent ou de la composante, mais de celle de l'ensemble de l'établissement et de l'équivalence des postes occupés par d'autres agents dans d'autres composantes. Il convient d'harmoniser entre les différentes composantes les fonctions et les catégories des agents, même si ce n'est pas toujours pas bien reçu.

M. LELOUREC pense que l'on se retrouverait alors dans une forme de nivellement par le bas s'il s'agit de ne pas faire droit à cette demande parce qu'on ne l'a pas fait dans d'autres composantes. Le Conseil d'administration devrait pouvoir revenir sur ce dossier.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'il a déjà été examiné par la CPCA.

M. LELOUREC estime que le Conseil d'administration n'a pas qu'un rôle d'enregistrement et qu'il n'y a manifestement pas adéquation entre la catégorie proposée et les fonctions occupées.

M. CLERFEUILLE signale que la possibilité a été offerte à la composante de procéder à un mouvement de personnels en interne et qu'un agent affecté à un certain poste de catégorie B pouvait évoluer vers ce poste de secrétaire aux relations internationales. Une autre personne de catégorie C aurait pris d'autres fonctions. Il y a toujours des possibilités de mouvements internes au sein d'une composante, mais ce n'est pas le choix qui a été fait par le Directeur ici concerné. Il n'y a aucune volonté de dégrader un poste.

Mme LE FICHANT précise d'autre part que la personne qui occupe actuellement le poste ne partira à la retraite qu'en septembre 2013.

M. LE BLAY rappelle qu'il a été demandé en CPCA qu'il puisse y avoir à l'avenir une meilleure traçabilité. Lorsqu'il y a un changement de catégorie, cela devrait apparaître systématiquement dans les documents présentés aux Administrateurs, de même s'il s'agit d'une demande de la composante, la décision qui a été prise ensuite par le Bureau, afin de mieux analyser les écarts entre les demandes des composantes et les propositions faites. Le respect de cette procédure facilitera certainement les échanges et les discussions.

Mme SAMI explique qu'il n'est pas question de douter des capacités d'un agent de catégorie C à effectuer le travail d'un agent de catégorie B, sauf que pour l'agent concerné le salaire ne suit pas. Pour ce qui est de l'équivalence des postes, il faut noter que la même catégorie de poste a été rehaussée dans une autre composante.

Mme LE FICHANT souhaite que les Directeurs de composante définissent un ordre de priorité dans leurs demandes de revalorisation, de concours, de mutation, parce qu'il ne pourra pas être répondu positivement à toutes.

Mme CARON souhaite connaître les termes du débat qui a eu lieu devant le CT.

M. GUÉVEL remarque que la Vice-présidence Ressources Humaines et Dialogue Social est essentielle pour le bon fonctionnement de l'Université mais demande pourquoi **Mme LE FICHANT** n'a pas encore fait connaître au Conseil d'administration son approche de ces questions. L'intervention du

Conseiller numérique était très intéressante, mais il est nécessaire de fixer des priorités. C'est le deuxième dossier de révision des effectifs qui est présenté au Conseil d'administration après celui des enseignants-chercheurs et des enseignants, sans que la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et de dialogue social ait fait l'objet d'une présentation claire. Il y a urgence car l'établissement et ses personnels sont confrontés à des problématiques sensibles.

M. GUÉVEL note que sur 75 postes BIATSS vacants ou susceptibles de l'être, 50 sont proposés à la mutation ou offerts au concours, et en déduit que 25 vont être pourvus par des contractuels.

Mme LARTAULT répond que certains postes seront effectivement pourvus par des contractuels. En effet des postes d'agents titulaires qui partent à la retraite, en détachement, en disponibilité ou autre ne sont pas mis au recrutement parce que, comme pour les enseignants, des postes vacants doivent être conservés pour pouvoir accueillir des agents en retour de disponibilité ou de détachement. De la même façon, pour les départs à la retraite, seuls les postes libérés par un départ en retraite au 31 décembre 2012 sont pris en compte. Les postes vacants à partir du 1^{er} janvier 2013 ne sont pas mis au concours car l'on n'est pas certain de la disponibilité du poste, l'agent pouvant changer d'avis sur son départ à la retraite ou la réglementation pouvant être modifiée. Ces postes sont gardés et seront occupés le cas échéant par des contractuels dans l'attente du remplacement par un concours.

Mme LE FICHANT répond à **M. GUÉVEL** que les impératifs de la gestion et l'urgence de la situation à l'Université l'ont effectivement empêchée jusqu'à présent de présenter ses orientations en matière de ressources humaines et de dialogue social mais que cette présentation sera effectuée lors d'un prochain Conseil d'administration.

M. POUZAIN fait remarquer qu'un certain nombre d'emplois dans les secrétariats de laboratoires ou de composantes, compte tenu de l'évolution du travail avec le développement du numérique, sont devenus des emplois de catégorie B. Mais l'Université n'a pas, d'un point de vue financier, la possibilité de transformer ces postes.

M. BROCHARD confirme qu'un débat a bien eu lieu au CT sur ce poste comme sur d'autres, notamment à Polytech Nantes. Pour éviter que ce genre de débat sur un poste très précis ne se déroule au CA, il est très important que dans les différentes composantes toutes les questions relatives aux mouvements, transformations de postes, promotions, soient étudiées par les Conseils de gestion. Une politique pluriannuelle devrait être définie, prenant en compte les départs à la retraite de personnels afin de pouvoir anticiper les besoins de rehaussements ou de déclassements, de façon à identifier les problèmes le plus rapidement. Les différentes pratiques devraient être harmonisées entre les composantes de sorte que l'établissement fonctionne selon un même système. Lors de l'examen du poste de secrétaire aux relations internationales, la position du Directeur de la composante concernée et de son Conseil de gestion n'ont pas été portés à la connaissance des membres du CT.

M. LELOUREC fait savoir que, ne siégeant ni au CT, ni à la CPCA, il ne peut pas accepter qu'on lui dise que le dossier a été examiné par telle et telle instance et que dès lors le débat est clos. En tant qu'Administrateur, il devrait être en mesure de discuter de toute question et devrait avoir l'espoir qu'à l'issue de la discussion telle ou telle demande de modification puisse être prise en compte, même si toutes ne peuvent pas l'être.

LE PRÉSIDENT répond qu'il n'est pas possible de refaire tous les débats qui se sont déroulés dans les instances précédentes, faute de quoi se poserait la question de leur utilité.

M. GUÉVEL fait part de son accord avec **M. LELOUREC** et juge que le Conseil d'administration doit être en mesure de remettre en question tout ce qui s'est fait en amont. Il sera nécessaire de mener une vraie réflexion sur les ordres du jour pour évacuer certains points, comme par exemple le point du dossier de demande de subvention FEDER qui va être examiné par la suite, qui a déjà été examiné par le Conseil Scientifique (CS) et la CPCA et ne pose probablement aucun problème. Il faudrait également réfléchir à un élargissement des délégations du CA au Président de l'Université, qui lui en rendrait compte annuellement.

M. CATALA est également d'avis que trop de dossiers remontent jusqu'au Conseil d'administration et qu'il conviendrait peut-être que d'autres conseils aient un pouvoir de décision sur certains d'entre eux, bien qu'il est probable que ce ne soit pas possible dans le cadre législatif et statutaire actuel.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que certaines Universités et pas des moins importantes, ne tiennent que trois à quatre réunions de leur Conseil d'administration par an. En l'absence d'autres interventions, il propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions, 4 voix contre et 21 voix pour, les transformations et publications d'emplois BIATSS pour la rentrée universitaire 2013- 2014, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

POINT 5.2 : RENDU-COMPTE DE LA DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

M. BARBU rappelle la situation budgétaire après la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°1 de l'exercice 2012, votée le 6 juillet 2012. La masse salariale était en déséquilibre et la masse de fonctionnement en léger équilibre. Le résultat prévisionnel d'exploitation s'élevait à -1,5 million d'euros, la capacité d'autofinancement était négative à -559 581 euros, révélant donc une insuffisance d'autofinancement. Le résultat prévisionnel d'investissement était également négatif à -697 656 euros et la diminution prévisionnelle du fonds de roulement était de -1 257 237 euros. Le fonds de roulement était de 10,4 millions d'euros au 31/12/2011, dont 7,5 millions d'euros réservés à des investissements en cours, 0,937 million d'euros à des provisions et créances douteuses, si bien que le fonds de roulement réellement disponible était de 1,95 million d'euros à cette date. Après retranchement du résultat prévisionnel 2012, le fonds de roulement disponible prévisionnel serait de 0,69 million d'euros au 31/12/2012.

Concernant la DBM n°2, **M. BARBU** fait tout d'abord remarquer que les ajustements techniques liés à l'amortissement, d'un montant de 7 500 000 euros, qui s'équilibrent en produits et en charges, sont totalement neutres et n'ont pas d'impact sur le fonds de roulement ni sur la trésorerie. Les ressources nouvelles concernent globalement les nouveaux contrats doctoraux sur la période 2012-2015, pour la quote-part des quatre derniers mois de 2012. Ils sont financés à la fois par la Région, par Nantes Métropole, par des associations dans le domaine de la Santé, pour environ 523 000 euros, qui sont totalement affectés. Une nouvelle charge, calculée mais non décaissée, tient à une évolution de la comptabilité publique, afin d'assurer une plus grande fidélité et un plus grand réalisme des comptes. On prend désormais en compte des provisions sur congés payés, ne concernant que les personnels BIATSS, pour 730 000 euros, et sur compte-épargne-temps pour environ 350 000 euros.

M. BARBU passe aux transferts résiduels qui portent sur des programmes pluriannuels d'investissements ou sur des contrats de recherche. Cela concerne plus spécifiquement le report de ressources qui sont affectées à chacune des années d'un projet pluriannuel. Si au titre d'une année, en l'occurrence 2011, ces ressources ne sont pas affectées, ne sont pas engagées, il y a alors un report possible de l'excédent sur l'année d'après. Un chiffre négatif traduit l'opération inverse, c'est-à-dire lorsqu'au titre d'une année ont été engagées des dépenses d'un montant supérieur aux ressources qui avaient été affectées à cette année ; on retranche alors du budget 2012 la part engagée en excédent sur 2011. À l'arrivée, le transfert global s'élève à 1,9 million d'euros en prenant à la fois les parts investissement et fonctionnement.

En manière de synthèse, **M. BARBU** indique que la correction du budget initial par les DBM n°1 et 2 amène, pour la section de fonctionnement, à un résultat prévisionnel d'exploitation négatif au 31/12/2012, de -2 996 277 euros. Après neutralisation de l'amortissement et autres charges calculées mais non décaissées qui n'ont pas d'impact sur le flux de trésorerie, l'insuffisance de financement s'élève à 1 million d'euros environ. Pour la section investissement, l'insuffisance de financement est de 2 326 970 euros. Le prélèvement global sur le fonds de roulement s'élève donc à 3 246 945 euros, dont une partie, 1,9 million d'euros, concerne les programmes pluriannuels, c'est-à-dire qui aura un impact sur la partie du fonds de roulement réservée aux projets pluriannuels et pour l'autre partie le budget de l'Université, pour 1,2 million d'euros, montant inchangé par rapport à la situation initiale.

M. BARBU conclut qu'à l'issue de la DBM n°2, le fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2012 s'établit 7,21 millions d'euros contre 10,46 millions d'euros au 31/12/2011.

M. BROCHARD suggère la mise en place d'une formation sur le budget de l'Université à destination des Administrateurs, de sorte qu'ils puissent bien en comprendre les enjeux.

Mme CARON note que le fonds de roulement paraît diminuer d'année en année, mais qu'il est difficile de saisir les risques que cela implique pour l'Université.

M. BARBU estime qu'il ne faut pas se focaliser sur cette notion de fonds de roulement. Il conviendrait plutôt de se focaliser sur la notion de trésorerie, plus réelle, sur la trésorerie disponible à un moment donné, et sur les risques éventuels de cessation de paiement. Or sur ce plan, il n'y a aucun

risque de cessation de paiement pour l'Université. Le fonds de roulement reflète toutefois les réserves et en cela la capacité de l'Université de faire face à des investissements de renouvellement, de remplacement ou à avoir une politique d'investissements dynamique. Il y a de ce côté-là quelques inquiétudes. Le fonds de roulement est au plus bas et les réserves sont quasiment absentes. Il y a eu un enchaînement d'années tendues, difficiles financièrement. Il y a des tensions sur la masse salariale qui augmente pour des causes qui ne sont pas de la responsabilité de l'Université dans leur immense majorité, et cela contraint les marges de manœuvres sur le plan budgétaire.

M. POUZAINT remarque que l'enjeu est l'incapacité de l'Université à équilibrer ses comptes, malgré un premier « tour de vis ». On sait qu'un deuxième « tour de vis » va être nécessaire. La masse salariale non seulement est incompressible mais est en augmentation constante, car on ne peut pas diminuer le traitement des fonctionnaires. Les économies vont donc être réalisées sur les investissements pour le renouvellement des matériels, comme par exemple le matériel informatique, ce qui va mettre des composantes en difficulté dès l'année prochaine. Les crédits de fonctionnement pédagogiques ont également déjà diminué, de 50% voire plus, dans certains secteurs. Compte tenu de la situation générale, l'État ne va probablement pas augmenter sa dotation ; il doit y avoir une vraie inquiétude.

M. BARBU, en réponse à **M. POUZAINT** et à une intervention de **M. GANGLOFF**, insiste sur le fait que la trésorerie est positive et permet de faire face aux engagements futurs. Il n'y a pas de danger sur le versement des salaires, même si des rumeurs relayées ici et là pourraient laisser penser le contraire.

Mme SAMI souligne qu'une grande partie du déficit provient de la masse salariale et demande si l'État ne devrait pas en reprendre la gestion directe.

M. LABOUX répond qu'aucun de ses collègues Présidents d'Universités ne croit que l'État acceptera cette solution, même si un message en ce sens lui a été envoyé par plusieurs Présidents d'Universités.

POINT 5.3 : PRÉSENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS ET DU PLAN PLURIANNUEL D'ACTION POUR LEUR MAÎTRISE

LE PRÉSIDENT donne la parole à **M. DUOT**.

M. DUOT explique que les travaux en cours consistent à réaliser une cartographie des risques financiers et un plan d'actions. Ils s'intègrent dans une démarche de contrôle interne comptable et de qualité. Les objectifs principaux sont la qualité comptable, qui consiste à produire des comptes sincères et réguliers et la certification des comptes par les commissaires aux comptes. Ils s'appuient en effet sur le dispositif de contrôle interne pour émettre une opinion sur la qualité des comptes de l'établissement. Cette démarche permet aussi d'améliorer le pilotage comptable et financier de l'établissement en permettant à la comptabilité de tenir un rôle d'outil de gestion et de vecteur d'information. Enfin, cela répond également à une demande des Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Budget.

M. DUOT expose la méthodologie adoptée. Un comité de pilotage a été constitué dans l'établissement, qui associe la Direction Générale des Services et les responsables des services concernés par les processus analysés. Des processus ont été définis comme prioritaires, ceux concernant le patrimoine immobilier, les contrats de recherche, la gestion des marchés, la gestion des recettes et des régies. Un calendrier de déploiement a été défini, afin de réaliser des points d'étape sur le suivi et l'exécution de cette cartographie. Une analyse de l'existant et de la maîtrise des risques par processus a été réalisée. Ce travail a permis de constituer une base de données.

M. DUOT ajoute que les risques sont classés selon trois critères de défaillance : au niveau de l'organisation, de la documentation et de la traçabilité. Tous les risques sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact financier et peuvent être hiérarchisés. Des actions de maîtrise sont ensuite définies en fonction de l'organisation, de la documentation ou de la traçabilité ainsi qu'un plan d'actions qui intègre les acteurs concernés et des objectifs calendaires. Cette démarche s'intègre dans une démarche de qualité mais aussi de cercles vertueux à partir du moment où la cartographie sera régulièrement mise à jour et le plan d'actions fera l'objet d'un suivi. L'élargissement du périmètre d'action pour essayer d'avoir une vision d'ensemble des processus comptables et financiers est prévu pour la suite de ces travaux.

LE PRÉSIDENT remercie **M. DUOT** pour sa présentation.

POINT 5.4 : APPROBATION DU PROJET « DEFIMALG » ET DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de la création d'un démonstrateur de recherche et développement à Saint-Nazaire, dans le secteur très porteur des microalgues où la France occupe le premier rang en publications mais n'est qu'à la quatrième place pour le nombre de brevets déposés et ne représente que 5% des investissements. C'est un secteur qui intéresse beaucoup les entreprises, dont certaines très importantes comme Airbus, etc. Le budget total de ce dossier FEDER est de 3,561 millions d'euros hors taxes, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Université de Nantes.

M. GUÉRIVE estime que c'est un projet qui recueille un soutien unanime, notamment de la part des industriels. Il y a un enjeu extrêmement important en termes de valorisation de champ de recherches dans des applications industrielles et ce démonstrateur permettra d'expérimenter à une échelle préindustrielle des applications économiques intéressantes. C'est également un projet très structurant pour l'enseignement supérieur et la recherche du site de Saint-Nazaire et plus globalement pour la métropole.

M. LABOUX fait part d'un courrier de **Mme LESTIEN** qui apporte le soutien et l'engagement sans réserve de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE). La CARENE finance le projet à hauteur de 356 100 euros et met un terrain à disposition sur le campus de Gavy, à titre gracieux et pour une période de 10 ans.

Mme CARON s'étonne de l'absence de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) dans ce projet.

Mme DURAND répond que la stratégie régionale de développement des microalgues repose sur trois grands piliers : un premier autour d'un projet qui concerne l'IFREMER et qui n'est apparemment pas aussi abouti mais qui est en cours et est suivi par les collectivités et par Atlanpole ; un autre projet à Guérande, autour d'une plateforme régionale d'innovation, et le projet présenté aujourd'hui.

M. GODIVEAUX demande s'il est prévu un volet d'étude de l'impact environnemental des futurs biocarburants.

M. GUÉRIVE précise que les biocarburants sont l'un des axes d'application, avec toutes les expérimentations qui seront nécessaires. Mais il y a d'autres applications, comme les compléments alimentaires, les biocosmétiques, etc. Le démonstrateur préindustriel doit permettre de vérifier qu'il y a là de vraies opportunités, avec des développements économiques intéressants et en mesurant tous les impacts en termes de développement durable.

M. GUÉVEL juge que c'est un projet emblématique dans une filière d'excellence qui amène une collaboration pertinente entre de gros industriels et un laboratoire important de l'Université de Nantes. Mais il n'en est débattu au Conseil d'administration que parce qu'il fait l'objet d'un dossier de financement FEDER et parce que la Commission Européenne demande que ce type de projet soit soumis à celui-ci. Il faudrait vérifier si elle ne pourrait pas se satisfaire d'une décision du Conseil Scientifique, de façon à le responsabiliser et à ce que le débat s'y déroule jusqu'à la décision, dont l'objet relève plutôt de ses missions.

Mme DURAND attire l'attention sur le fait que la délibération soumise à l'approbation prévoit également que l'Université de Nantes s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière. Cela en fait un dossier un peu différent des dossiers FEDER habituellement présentés au CA.

Mme SAMI se pose la question des risques et des implications financières à long terme d'un certain nombre de projets de l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration :

- approuve avec 1 abstention et 26 voix pour, le projet DEFIMALG porté en maîtrise d'ouvrage par l'Université de Nantes ;

- approuve avec 2 abstentions et 25 voix pour, le plan de financement prévisionnel du projet DEFIMALG pour la durée du projet prévue du 01/09/2012 au 01/09/2015 ;

COÛT TOTAL DU PROJET EN EUROS HT	3 561 000 €	100%
Montant de la subvention européenne sollicitée	890 250 €	25%
Montant de l'aide du Conseil Régional des Pays de la Loire sollicitée	1 179 040 €	33,11%
Montant de l'aide du Conseil Général sollicitée	1 000 000 €	28,08%
Montant de l'Aide de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) sollicitée	356 100 €	10%
Montant de l'aide de la Communauté Urbaine de Nantes (NANTES MÉTROPOLE) sollicitée	35 610 €	1%
Montant de l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie sollicitée (en 2 versements annuels fléchés équipement)	100 000 €	2,81%

- approuve avec 2 abstentions et 25 voix pour, le dossier de demande de subvention FEDER de 3 561 000 € joint en annexe.

POINT 5.5 : APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES À LA FONDATION MALADIES RARES

LE PRÉSIDENT explique que la participation de l'Université de Nantes à la Fondation Maladies Rares a été sollicitée, à laquelle elle apporterait une dotation de 25 000 euros. Il ressort des débats menés en CPCA qu'il est nécessaire d'échanger avec la Fondation au sujet d'un certain nombre de points. Un courrier rédigé avec **Madame COUDRIER** lui a été adressé. Une réunion doit se tenir le 30 novembre 2012. Dans l'attente, **LE PRÉSIDENT** propose de retirer ce point de l'ordre du jour du Conseil d'administration.

POINT 5.6 : APPROBATION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA PÉRIODE 2013-2015 ET DU DISPOSITIF DÉROGATOIRE DIT DE PER DIEM POUR LA PÉRIODE 2013-2014

M. CLERFEUILLE explique que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les modalités de prise en charge de frais de déplacements. Si les taux et barèmes d'indemnisation forfaitaire sont fixés par arrêtés interministériels en application d'un décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, ce texte prévoit que, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération du CA de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires à ces arrêtés. En 2009, le Conseil d'administration avait approuvé de telles modalités, en partie dérogatoire, pour une période de trois ans. Il est proposé aux membres du CA de reconduire ces mêmes modalités pour une nouvelle période de trois ans.

M. CLERFEUILLE ajoute qu'il est également prévu un dispositif dit de « Per diem » pour l'indemnisation de chercheurs étrangers de haut niveau invités à l'Université de Nantes dans le cadre de programmes de recherche, similaire à celui qui a été institué en 2007 et 2010 pour les programmes « Matpyl » et « Géanpyl ». La CPCA a demandé que le montant de ce « Per diem » soit ramené de 75 euros à 50 euros par jour.

Mme ISHOW fait savoir qu'elle a été saisie par **M. GUILLOPÉ** qui participe aux deux programmes de recherche cités et qui ne comprend pas la décision prise sur la diminution du « Per Diem ». C'est un financement propre au laboratoire, où l'Université n'est pas partie prenante. L'Université de Rennes, qui y est associée, prend en charge des indemnités « Per Diem » à hauteur de 130 à 140 euros. Il en résulte un déséquilibre dans le traitement réservé aux chercheurs d'un même projet selon qu'ils sont accueillis à Rennes ou à Nantes.

M. CLERFEUILLE relève que les 130 à 140 euros attribués par l'Université de Rennes servent également à financer l'hébergement, ce qui n'est pas le cas à Nantes.

M. LABOUX fait remarquer que la gestion des ressources propres est aussi de la responsabilité de l'Université.

M. GODIVEAUX relève que l'on demande aux composantes de faire des efforts en raison du contexte budgétaire et il estime que, même si cela peut paraître porter sur des sommes dérisoires, cet effort doit être partagé par tous. Il souligne également que ce montant journalier destiné à couvrir les dépenses de repas correspond au montant hebdomadaire dépensé par un étudiant pour se nourrir.

Le Conseil d'administration approuve, avec 1 abstention et 26 voix pour,

- Les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour 2013-2015,
- Le dispositif dérogatoire dit de Per Diem pour la période 2013-2014,

détaillés dans l'annexe ci-jointe.

POINT 5.7 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IEMN-IAE)

M. CLERFEUILLE explique que ces modifications portent sur la définition, la composition et les missions du Conseil pédagogique de l'IEMN-IAE. Il s'agit également d'entériner la disparition d'un pôle au sein de cette composante et le changement de noms de certaines institutions représentées dans son Conseil d'administration.

M. TASSEL regrette que les étudiants ne soient pas représentés au Conseil pédagogique. En outre, le Conseil d'administration qui a approuvé ces modifications s'est déroulé le 3 octobre, alors que les trois quarts des étudiants élus au Conseil n'en sont plus membres depuis le 5 septembre. En effet, les élections se sont déroulées en juin, et la plupart des étudiants élus n'appartiennent plus au collège dans lequel ils ont été élus.

M. TASSEL explique qu'il a lui-même été élu en juin dans le collège des étudiants en Licence mais qu'il est maintenant inscrit en Master et ne peut donc plus siéger. Le Conseil de composante s'est donc déroulé sans que tous les élus étudiants aient pu siéger et, pour la forme, il votera contre cette demande d'approbation.

M. LELOUREC suggère que le Conseil d'administration demande à l'IEMN-IAE de faire droit à la demande des étudiants et que le vote soit reporté.

M. GUÉVEL relève qu'il est généralement difficile de mobiliser les étudiants dans les Conseils de composante et, par solidarité avec l'élu étudiant, il s'abstiendra ou votera contre. Il note qu'il existe autant de formes de statuts pour les composantes que de composantes. Le précédent Conseil Scientifique, sous l'impulsion de M. GIRARDEAU avait défini des statuts-types pour tous les laboratoires. Les statuts des composantes mériteraient aussi d'être uniformisés, puisque la loi impose leurs caractéristiques et leur forme. L'établissement devrait imposer un cadre avec des possibilités d'adaptation en fonction des caractéristiques particulières des composantes.

M. CLERFEUILLE fait remarquer que le Conseil pédagogique de l'IEMN-IAE est un Conseil des enseignants destiné à proposer des avis et que les étudiants sont représentés au Conseil d'administration de la composante, qui est l'instance décisionnaire.

M. GUÉVEL indique que le Conseil pédagogique de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives a été organisé sur le modèle du CEVU de l'Université, avec une représentation des étudiants.

M. POUZAINT rappelle qu'il y a des règles de droit et qu'il a eu l'occasion de se rendre compte qu'il y a des choses dans la rédaction des statuts de l'IUT qui posent problème. Il faudrait pouvoir réfléchir à un cadre commun.

M. LE BLAY juge qu'il serait bon qu'à l'échelle de l'établissement un certain nombre de principes généraux et fondamentaux soient rappelés et qu'ils s'appliquent à tous. Un Conseil pédagogique sans étudiants ne paraît pas envisageable et **M. LE BLAY** fait savoir qu'il votera contre, à moins qu'il ne soit demandé à l'IEMN-IAE de revoir ses statuts sur ce point-là.

Mme SAMI note qu'il y a une différence fondamentale entre appeler un Conseil « Conseil des enseignants » et « Conseil pédagogique ». Elle fait savoir qu'elle votera contre.

Mme BROUSSAUDIER explique qu'elle ignorait, lors de l'examen du point par la CPCA, qu'il n'y avait pas d'étudiant au moment du vote de ces modifications par le Conseil d'administration de

l'IEMN-IAE. Cela ne peut que conforter son opposition, d'autant plus qu'elle estime que les étudiants sont les mieux placés pour parler de pédagogie.

Mme JOLLIET-EVIN revient sur les spécificités des différents conseils des composantes. L'UFR de Médecine et des Techniques Médicales dispose d'une Commission pédagogique étudiante, dont les avis sont intégrés dans un Comité des études, le Comité pédagogique, où les étudiants sont également représentés.

M. CATALA est d'accord pour un cadre général mais insiste sur la nécessaire autonomie des composantes ; il faut trouver un juste équilibre. Il convient de leur accorder la même souplesse dans la détermination de leur organisation interne, que celle que l'Université demande à l'État de lui consentir. Il suffirait que l'IEMN-IAE rebaptise son Conseil pédagogique en Conseil des enseignants et le problème serait réglé.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration, avec 7 abstentions, 20 voix contre et 0 voix pour, rejette les modifications des statuts de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – Institut d'Administration des Entreprises (IEMN-IAE), détaillées dans le tableau joint en annexe.

POINT 5.8 : APPROBATION DE TARIFS

M. CLERFEUILLE explique que **M. QUINTIN** a répondu aux questions posées par la CPCA au sujet des tarifs de la Mission Langues ; il n'y a pas de changement de mode de facturation par rapport au système existant. Les tarifs pris en charge par la composante sont différents selon qu'il s'agit d'étudiants boursiers ou non-boursiers ; on ne peut jamais prévoir le nombre à l'avance d'étudiants boursiers ce qui peut entraîner des fluctuations de montant à prendre en charge par les composantes.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 6 : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2011 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL » ET DU PROGRAMME ANNUEL 2012 DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE PRÉSIDENT donne la parole à **M. LE GAC**.

M. LE GAC explique que le rapport 2011 « Santé, Sécurité et Conditions de travail » et le programme annuel 2012 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ont été soumis pour avis le 12 octobre au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) nouvellement constitué. Ils ont également été présentés au Comité Technique le 22 octobre. Les indicateurs pertinents sont d'abord ceux concernant les maladies professionnelles et les accidents du travail. Il n'y a pas eu de maladie professionnelle reconnue en 2011, mais 32 accidents du travail ou de service ont été déclarés, dont 17 avec arrêt de travail, et 18 accidents de trajets.

M. LE GAC retrace l'évolution des accidents sur les 10 dernières années. Elle montre que 2011 est comparable aux années précédentes, avec un taux de fréquence de 2,93 et un taux de gravité de 0,07. Au chapitre des faits marquants, il n'y a pas eu de situation de danger grave et imminent. Le taux d'actualisation du document unique d'évaluation des risques, qui doit être réalisée dans chacune des unités de travail, atteint 66% en 2011, avec une progression relativement constante depuis 2003 et alors que le taux de 100% est exigible réglementairement. Des formations à l'hygiène et à la sécurité ont été réalisées en 2011 pour un montant de 26 000 euros et au bénéfice de 327 stagiaires.

M. LE GAC passe ensuite au programme 2012, qui se décline en trois axes, organisationnel, technique et humain. Il s'agit de poursuivre la mise en place du document unique et que toutes les unités de travail procèdent à une évaluation des risques et mettent en œuvre un plan d'actions et de prévention à leur niveau. L'Université de Nantes a mis en place en 2011 un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux ; il poursuit son travail en 2012, avec pour objectif de définir un plan d'actions et de mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation. Des évolutions réglementaires importantes sont intervenues en 2011-2012 avec la mise en place du CHSCT et le remplacement des sections hygiène et sécurité par des comités hygiène, sécurité et conditions de travail de sites. Une amélioration du reporting de l'accidentologie étudiante a été étudiée avec la DEVU,

étant donné que l'on a peu d'informations sur les accidents qui ont lieu en travaux pratiques et pendant les stages des étudiants en entreprise.

M. LE GAC conclut que l'Université de Nantes intègre dans l'ensemble de ses actions les orientations données par le Programme annuel de prévention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que les préconisations de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des Établissements d'Enseignement.

M. LELOUREC demande quels moyens vont être dévolus aux personnels qui siègent au CHSCT afin qu'ils puissent exercer leurs missions. Il conviendrait de s'inspirer des pratiques qui ont cours dans le secteur privé.

M. LE BLAY estime que ces instances ne peuvent réellement fonctionner qu'à la condition d'un investissement réel de leurs membres. S'il n'y a aucune reconnaissance de leur travail, ils se démobilisent et alors elles deviennent de simples coquilles vides.

LE PRÉSIDENT répond qu'il faut définir précisément les missions avant de définir les moyens qui doivent être mis en place, par exemple concernant les visites sur sites : leur nombre, leur périmètre, leur but, etc.

POINT 7 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2011

LE PRÉSIDENT donne la parole à **Mme CUDICINI**.

Mme CUDICINI explique que l'effectif du service est constant depuis 2006 : deux médecins, une infirmière et une secrétaire ; la population prise en charge est d'environ 4 000 personnes. 1054 visites médicales ont été réalisées en 2011 contre 981 en 2010, même s'il y a eu moins de personnes convoquées ; cela signifie que le taux de participation s'est amélioré. La priorité est donnée aux personnes qui bénéficient d'une surveillance médicale renforcée, parmi lesquelles les agents exposés à des risques professionnels. Des visites peuvent être faites à la demande des personnels ou à la demande des médecins de prévention, dont le nombre varie peu d'une année sur l'autre.

Mme CUDICINI souligne qu'un quart des visites à la demande des personnels concernent le mal-être au travail, 30 en 2011 contre 16 en 2010. Quand une inadéquation entre l'état de santé et le poste de travail apparaît à l'issue de la visite médicale, le médecin peut proposer des aménagements de celui-ci. Ces propositions ont été au nombre de 39 en 2011 au lieu de 41 en 2010 ; elles ont concerné 18 personnes reconnues travailleurs handicapés. Le service procède aussi aux vaccinations, que ce soit la mise à jour des vaccinations habituelles, des vaccinations rendues nécessaires par des missions dans des pays à risques ou la vaccination antigrippe.

Mme CUDICINI expose les priorités du service dans sa politique de prévention, notamment en ce qui concerne celle des troubles musculo-squelettiques (TMS). Quatre-vingt dix neuf personnes se sont plaintes de TMS, au niveau des membres supérieurs. Les personnels les plus exposés sont ceux des animaleries, les magasiniers des bibliothèques, les personnels techniques et d'entretien, c'est-à-dire qui font des manutentions ou ont des gestes répétitifs. Dans ce domaine, la prévention primaire passe d'abord par l'adaptation des équipements, des outils, du mobilier et la correction au travail de postures et gestes traumatisants ou de l'environnement de travail. Il serait important que, quand des équipements nouveaux sont prévus, les ingénieurs hygiène et sécurité et les médecins de prévention puissent donner un avis.

Mme CUDICINI explique qu'en ce qui concerne les risques psychosociaux, un peu moins de personnes ont été vues en 2011 qu'en 2010. Cela concerne des personnes qui présentent un ou plusieurs symptômes liés au mal-être au travail, comme de l'hypertension, des troubles digestifs, du sommeil ou psychologiques. Les facteurs de risques les plus évoqués concernent la charge de travail, l'organisation du travail, l'insuffisance de moyens humains, les difficultés relationnelles, les contraintes liées au travail dans l'urgence, les pressions et les lourdeurs administratives. Les médecins ont pu constater que les réorganisations de service ne se passaient pas très bien lorsqu'il n'y avait pas eu une concertation préalable avec l'équipe.

Mme CUDICINI conclut sa présentation avec les actions menées par les médecins sur les lieux de travail. Les études de postes de travail ont le plus souvent concerné la prévention des risques de TMS par des conseils au poste de travail et des aménagements de postes de travail nécessités par l'état de santé ou le handicap.

Mme SAMI évoque le problème des visites médicales pour des étudiants qui manipulent des sources radioactives lors de travaux pratiques en physique et en chimie nucléaires, à Arronax par exemple.

Mme CUDICINI répond qu'en 2010 une soixantaine d'étudiants exposés aux rayonnements ionisants ont été vus par son service. Cette demande est en forte augmentation, de plus en plus d'étudiants travaillant avec des radioéléments. En 2011, il a été décidé que ce serait le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) qui délivrerait les certificats d'aptitude, mais les médecins du SUMPPS ont fait savoir qu'ils n'étaient pas compétents pour cela. Il conviendrait de déterminer à qui il revient de prendre en charge ces étudiants, d'estimer le nombre d'étudiants concernés, le temps médical nécessaire et de pouvoir planifier les visites suffisamment longtemps à l'avance.

Mme DURAND estime que les étudiants qui doivent faire des stages dans des organismes extérieurs à l'Université devraient être pris en charge par la médecine préventive de leur organisme d'accueil, et non par celle de l'Université.

M. LE BLAY est frappé de constater, dans la présentation qui vient d'être faite, qu'il y a un réel mal-être d'un certain nombre de personnels de l'établissement, qui trouve son origine notamment dans les difficultés relationnelles avec l'encadrement. Il rappelle que lors du séminaire d'établissement du mois d'août, ce mal-être grandissant a été évoqué dans le cadre de l'atelier sur les ressources humaines et le dialogue social. Il a été préconisé de développer la formation des encadrants, notamment celle des enseignants-chercheurs quand ils accèdent à des fonctions d'encadrement sans avoir été nécessairement formés à la gestion des ressources humaines.

Mme LE FICHANT précise qu'il existe un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux, qui se réunit régulièrement. Un projet de cellules d'écoute relayant les problèmes rencontrés par les personnels est à l'étude. Des étudiants de Master de l'UFR de Psychologie vont réaliser une étude des risques psychosociaux auprès des personnels de certains services.

M. GANGLOFF juge inquiétante l'augmentation du nombre de cas de mal-être au travail. Au-delà de la formation des responsables et de la mise en place d'écoutes, il faut accorder davantage de moyens au service de la médecine préventive, afin que les visites médicales soient plus nombreuses et plus systématiques. De la même manière, il est dommage que les moyens en personnels du SUMPPS ne lui permettent de voir l'ensemble des étudiants.

M. GUÉVEL pense que c'est un sujet important qui mériterait mieux que d'être traité en fin de Conseil d'administration. Il note qu'à aucun moment **Mme CUDICINI** n'a mentionné les difficultés qu'elle rencontrerait pour faire fonctionner son service ni ses attentes vis-à-vis de l'établissement pour pouvoir assumer ses missions.

M. LELOUREC évoque une étude révélant que ce sont surtout les personnels BIATSS qui expriment de la souffrance au travail, due notamment à un manque de reconnaissance. Cela rejoint la problématique évoquée plus tôt, du recrutement d'agents dans un cadre d'emploi de niveau inférieur au niveau des missions qui leur sont confiées.

Mme ISHOW demande s'il est envisageable de créer un véritable centre médical au sein de l'Université, compte tenu de l'imbrication des activités d'enseignement et de recherche en Santé avec les activités de soins du Centre Hospitalier Universitaire.

Mme CUDICINI répond que la mission du service qu'elle dirige est uniquement préventive et exclu toute activité soin, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui le régissent, sauf petites urgences.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'à l'inverse le SUMPPS développe une activité de centre de soins, pour les étudiants uniquement.

POINT 8 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS, COLLÈGE DES USAGERS

M. CLERFEUILLE rappelle que lors de la séance du Conseil d'administration du 8 juin 2012, il a été procédé, conformément à l'article 10 du décret 92-657 modifié, au tirage au sort de l'ordre dans lequel les représentants des étudiants titulaires du Conseil d'administration sont appelés à siéger aux réunions de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants. La liste des représentants étudiants à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'Université de Nantes était donc composée comme suit :

Membres titulaires :

- 1- **M. Nicolas LOUCACHEVSKY**
- 2- **Mme Julie BROUSSAUDIER**
- 3- **M. Nicolas GODIVEAUX**

Membres suppléants :

- 4- **M. Guillaume TASSEL**
- 5- **M. Damien DUCHENE**
- 6- **M. Théo FATSEAS**

M. CLERFEUILLE fait savoir que depuis la rentrée universitaire 2012, **M. DUCHENE** n'est plus inscrit à l'Université de Nantes et qu'il a donc perdu son mandat de représentant des étudiants au Conseil d'administration de l'Université. **M. Valentin BOURGEOIS** est devenu représentant titulaire au Conseil d'administration à sa place. En application du décret précité, il est devenu également représentant suppléant à la section disciplinaire de l'Université.

La liste des représentants étudiants à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'Université de Nantes est donc composée comme suit :

Membres titulaires :

- 1- **M. Nicolas LOUCACHEVSKY**
- 2- **M. Julie BROUSSAUDIER**
- 3- **M. Nicolas GODIVEAUX**

Membres suppléants :

- 4- **M. Guillaume TASSEL**
- 5- **M. Théo FATSEAS**
- 6- **M. Valentin BOURGEOIS**

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

- QUESTION DE M. LELOUREC SUR L'UNIVERSITÉ PERMANENTE

M. LELOUREC revient sur l'Université Permanente dont il a été question lors du précédent Conseil d'administration. Il a été question plus tôt des conseils de gestion des composantes. Il n'y en a pas à l'Université Permanente, si bien que les personnels enseignants et administratifs ne sont pas représentés dans une instance où ils pourraient s'exprimer sur sa politique.

LE PRÉSIDENT répond qu'il conviendrait de vérifier ce point dans les statuts de l'Université Permanente et précise que celle-ci n'est pas une composante.

- QUESTION DE Mme ISHOW SUR L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS DANS CERTAINS LABORATOIRES

Mme ISHOW explique que certains étudiants pourraient être amenés à devoir se rendre dans certains laboratoires pour l'utilisation d'équipements particulièrement lourds et spécifiques qui ne peuvent pas être transportés dans des salles de travaux pratiques affectées aux activités d'enseignement. Elle demande dans quelle mesure ces laboratoires pourraient-ils être autorisés à accueillir des étudiants.

M. CLERFEUILLE répond qu'une réflexion a été menée sur cette question, notamment dans un cas particulier à Saint-Nazaire où il a été demandé qu'aucune activité d'enseignement n'intervienne dans des locaux qui n'étaient pas destinés à accueillir du public. Le coût des travaux de mise aux normes pour l'accueil du public étaient tellement importants qu'il a été nécessaire de rechercher une autre solution.

- QUESTION DE Mme SAMI SUR LA PRÉPARATION AU CONCOURS BIS DU CAPES

Mme SAMI demande quels moyens vont être accordés pour la préparation des étudiants de M1 au concours bis du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) qui est organisé en juin.

M. BERNOUSSI répond qu'une réunion a eu lieu le 26 octobre entre l'ensemble des responsables du master concerné. Deux courriers de la DGESIP ont ouvert la possibilité de faire glisser des unités d'enseignement (UE) du 3^{ème} semestre vers le 2^{ème} semestre tout en gardant l'équilibre total des UE. Des solutions semblent avoir été trouvées par certaines composantes. Une autre réunion est prévue courant décembre.

LE PRÉSIDENT estime que c'est un débat important, qui mérite d'être poursuivi en CEVU.

- QUESTION DE M. GUÉVEL SUR LA SATT ET L'AVENIR DE LA CELLULE DE VALORISATION

M. GUÉVEL demande quel est l'avenir de la Cellule de valorisation de l'Université, à la suite du lancement de la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Ouest Valorisation. La question se pose si la SATT apportera la même qualité de services que la Cellule de valorisation, construite il y a un peu plus de dix ans et qui est arrivée à un stade de développement qui répond plutôt bien aux attentes des chercheurs. Le mode d'organisation de la SATT est radicalement différent, avec une multiplicité d'interlocuteurs, et ses thématiques ne comprennent pas l'énergie ni l'agroalimentaire. La question se pose également de l'avenir des agents de la Cellule de valorisation, au nombre de sept, dont la SATT n'en recruterait que trois.

M. POUZANT estime que, sans entrer dans les détails, la SATT est une « usine à gaz » sur laquelle l'Université doit mener une réflexion approfondie afin de préserver ses intérêts. Des inquiétudes apparaissent sur l'avenir de Capacités. Par ailleurs des activités se développent au sein de l'Institut de Recherche Technologique (IRT), dans des conditions douteuses au regard des règles de la propriété intellectuelle.

M. BROCHARD fait savoir que le Président du PRES, M. GIRARDEAU, a été informé début octobre de l'inquiétude des personnels de la Cellule de valorisation.

LE PRÉSIDENT répond que les missions dévolues à la SATT n'apparaissent pas claires et l'on ne peut pas véritablement préciser, aujourd'hui, quel sera son rôle réel.

M. CATALA s'étonne que la SATT recrute des personnels sans connaître ses missions.

Mme LE FICHANT précise que les personnels de la Cellule de valorisation ont été reçus par la Direction des Ressources Humaines.

- QUESTION DE M. GODIVEAUX SUR LES SUBVENTIONS AU TUTORAT EN PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE DES ÉTUDES MÉDICALES (PACES)

M. GODIVEAUX fait savoir que, suite au dernier Conseil de l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales, les élus étudiants ont été informés d'une rumeur inquiétante faisant état de la suspension de la subvention de l'Université de Nantes au tutorat en PACES, à partir du deuxième semestre. Il rappelle l'attachement des étudiants au tutorat, qui permet de les accompagner dans la préparation au concours.

M. CLERFEUILLE répond qu'une somme de 16 238 euros a été affectée au financement du tutorat sur la période de septembre à décembre 2012, qui était prélevée sur l'enveloppe du « Plan Réussite en Licence » (PRL). Or, pour l'instant, l'avenir du PRL et de son financement reste indéterminé, dans l'attente des annonces du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- QUESTION DE M. GODIVEAUX SUR UN PROJET DE LICENCE SANTÉ

M. GODIVEAUX explique que plusieurs Présidents d'Universités parisiennes ont fait une proposition de formation portant le nom de « Licence Santé ». Elle a été présentée comme une passerelle entrante vers les études de Santé, mais la volonté d'en faire une alternative à la PACES et à terme une solution de remplacement ne fait aucun doute. Cette mesure constitue un recul pédagogique des études de Santé et un allongement inutile de leur durée déjà longue. La position d'Interassos Nantes et de l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France est de s'opposer à sa mise en place.

M. GODIVEAUX ajoute que c'est dans ce contexte qu'il est apparu, il y a trois semaines environ, qu'une proposition de maquette de « Licence Santé » avait été portée par l'Université d'Angers dans une contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au nom des Universités d'Angers, du Mans et de Nantes. Il demande quel est l'état d'avancement de ce projet et s'il va être mis en place à Nantes.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a eu connaissance de cette contribution, présentée comme ayant été travaillée par les trois établissements, ce qui est faux.

Mme JOLLIET-EVIN confirme que l'équipe universitaire de l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales n'a pas participé à la rédaction de cette contribution, ni même à la réflexion qui a pu y aboutir.

- QUESTION DE M. BROCHARD SUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS

M. BROCHARD rappelle qu'il avait interrogé **LE PRÉSIDENT** sur le régime indemnitaire des BIATSS lors du Conseil d'administration du mois de juillet. Il avait fait part de son souhait que cette question soit traitée lors du débat budgétaire au Conseil d'administration budgétaire du 14 décembre et il souhaite avoir confirmation qu'il en sera bien ainsi. Il y a un problème de calendrier car le Comité Technique se réunit le 27 novembre au matin, alors que la réunion de la Commission sur les primes a lieu l'après-midi. Il faudrait organiser un CT exceptionnel si l'on voulait que le régime indemnitaire des BIATSS soit examiné par le CA du 14 décembre.

LE PRÉSIDENT répond que le calendrier va être vérifié.

- QUESTION DE M. GODIVEAUX SUR LA POSITION DE LA CPU À PROPOS DE L'OUVERTURE D'UNE FORMATION PRIVÉE EN ODONTOLOGIE À TOULON

M. GODIVEAUX demande si la CPU a pris position sur l'ouverture d'une formation en Odontologie par un établissement privé à Toulon.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a lui-même soulevé cette question. La CPU doit prendre position dans les prochains jours.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 13 heures.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

OLIVIER LABOUX

